

L'EDITORIAL

Vers un endettement plus soutenable ?

Les campagnes pour l'annulation ou la réduction de la dette des pays pauvres ont fait les manchettes de l'actualité dans les années 1990 et 2000. Elles dénonçaient alors son poids économique et social et le lien de dépendance de ces pays aux Etats créanciers membres de l'OCDE. Le sujet semble lointain, presque oublié. Il a pourtant révélé l'insoutenabilité de la dette pour de nombreux pays et abouti aux initiatives d'annulations des années 2000. La mutation rapide des équilibres mondiaux et la crise financière hissent aujourd'hui plus souvent la dépendance des économies industrialisées aux forces financières globalisées ou aux politiques monétaires des économies émergentes en Une des mêmes gazettes.

La question de la soutenabilité de l'endettement des pays d'Afrique subsaharienne fait pourtant plus que jamais le quotidien des bailleurs de fonds. Les besoins d'investissement des économies africaines n'ont en effet jamais été aussi importants, et l'équilibre entre investissement public et capacité d'endettement autant surveillé.

La soutenabilité des croissances économique et démographique des pays d'Afrique subsaharienne suppose de financer des besoins considérables d'investissement pour garantir un accès durable des populations à la santé, à l'éducation, à l'eau potable, à l'énergie ou aux transports. Pour le seul financement de la mise à niveau des infrastructures du continent, la Banque mondiale estime à 310 milliards de dollars les besoins additionnels pour la décennie 2010-2020. Qu'ils se fassent sous forme d'investissements publics ou de partenariats public-privé, ces investissements seront majoritairement financés par des ressources externes.

Les dons des bailleurs, limités et rares n'ont malheureusement pas la vertu de se multiplier en se partageant. Ils sont donc prioritairement consacrés à accompagner les politiques publiques sociales de santé ou d'éducation des pays les plus fragiles. Leurs montants ne sont pas à l'échelle des besoins de financement des infrastructures et l'endettement extérieur demeure le principal moyen de financer le développement des économies au sud du Sahara.

Tout l'enjeu consiste donc à mettre en œuvre des politiques d'endettement adaptées aux caractéristiques des pays emprunteurs et à leurs priorités.

Si la croissance des économies africaines bénéficie depuis une décennie de la hausse des cours des matières premières, elle n'en demeure pas moins caractérisée par une instabilité potentielle des recettes d'exportations. Un choc externe et un réendettement rapide hypothéqueraient pour longtemps les capacités des Etats à mettre en œuvre des politiques publiques favorisant une croissance durable et redistributive.

De même, et la Une des journaux que nous évoquions en atteste, le contexte budgétaire au Nord a maintenant changé. Les contribuables de ces Etats auraient aujourd'hui bien du mal à accepter une politique publique de convergence des modes de vie si elle ne fait pas la preuve de son efficacité et de sa soutenabilité. A ce titre, un nouvel épisode d'annulation massive de dettes risquerait de ruiner le crédit accordé par l'opinion publique à cette politique de solidarité.

Bailleurs et emprunteurs ont mis en place un cadre inédit de veille du risque de surendettement, d'évaluation du risque souverain et d'adaptation des conditions de prêts octroyés aux Etats les plus pauvres.

Après un premier numéro consacré à la sortie de crise en Côte d'Ivoire, ce nouveau numéro d'*Au sud du Sahara*, tente d'en présenter les fondements et leurs applications concrètes dans les actions de financement du développement.

► YVES BOUDOT ► DIRECTEUR DU DÉPARTEMENT AFRIQUE DE L'AFD

02

DOSSIER

Endettement soutenable et développement durable

06

FOCUS ACTIVITÉ

L'AFD en prêts souverains

07

AGENDA AFRICAIN

1^{er} trimestre 2013

ENDETTEMENT SOUTENABLE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

LE NIVEAU DE LA DETTE PUBLIQUE EXTÉRIÈRE DES ETATS D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE EST AUJOURD'HUI RELATIVEMENT FAIBLE. TEL N'A PAS TOUJOURS ÉTÉ LE CAS. BAILLEURS ET EMPRUNTEURS VEILLENT AUJOURD'HUI À UN RÉENDETTEMENT SOUTENABLE DE CES ETATS POUR FINANCER, DANS UN CONTEXTE DE CROISSANCE ÉCONOMIQUE SOUTENUE, DES POLITIQUES PUBLIQUES INDISPENSABLES À UN DÉVELOPPEMENT DURABLE.

Dettes souveraines africaines, de la crise au cadre de viabilité

- Le financement durable du développement des économies africaines est un équilibre fragile. Marqués par les crises de la dette des années 1980, bailleurs et emprunteurs partagent aujourd'hui le souci de trouver un équilibre entre des besoins de financement colossaux et la nécessité de préserver la soutenabilité à long terme de l'endettement des pays. Une nouvelle crise de la dette saperait, pour de longues années, les dynamiques porteuses d'espoirs à l'œuvre sur le continent et la situation budgétaire des pays créanciers ne permettrait d'ailleurs pas une nouvelle expérience d'annulation massive de créances.

Après l'emballlement des années 1970 ayant abouti à la crise de la dette à la fin des années 1980, l'endettement extérieur en Afrique subsaharienne est depuis une décennie en nette diminution. Au-delà de facteurs comme les conditions externes favorables dont a bénéficié le continent depuis une quinzaine d'années ou les réformes d'ordre macroéconomique et financier mises en place par la plupart des pays, une grande partie de cette tendance s'explique par les allègements de dette dont ont bénéficié les pays africains dans le cadre de l'initiative PPTE, ou dans celui de traitements *ad hoc* en Club de Paris. La dette publique extérieure de l'Afrique subsaharienne a ainsi été divisée par quatre en proportion du PIB depuis 1994, pour s'établir à 20 % du revenu national brut en 2010 et rejoindre la moyenne des pays en développement. Le service de la dette externe a été divisé par trois et représentait moins de 5 % des exportations de biens et services en 2010.

L'INITIATIVE EN FAVEUR DES PAYS PAUVRES TRÈS ENDETTÉS (PPTE)

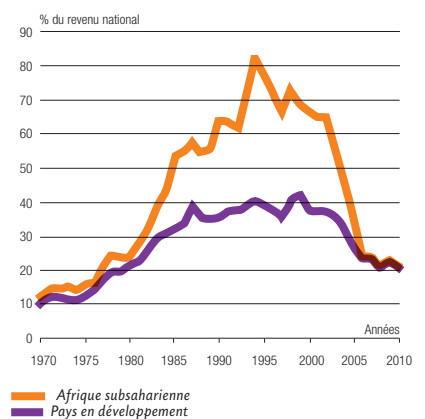
Face au constat que l'endettement d'un certain nombre de pays très pauvres était devenu insoutenable et qu'il compromettait à la fois leur croissance et leurs capacités à lutter contre la pauvreté, la communauté des bailleurs a lancé en 1996 l'initiative PPTE. L'objectif était de réduire à un niveau soutenable le poids de la dette extérieure des trente neuf pays éligibles, dont trente trois en Afrique subsaharienne. Au-delà de la

résonance qu'a eue cette initiative par son ampleur et par le nombre de pays concernés, elle se distingue des traitements de dettes dont ont pu auparavant bénéficier les pays en difficulté de paiement de plusieurs manières. D'abord, les institutions multilatérales comme le FMI, la Banque mondiale et la Banque Africaine de Développement ont participé au processus. Par ailleurs, les annulations ont concerné le stock de dette et non plus uniquement les flux. Enfin, en contrepartie des annulations de dette, les gouvernements concernés se sont engagés à mettre en place des programmes de lutte contre la pauvreté.

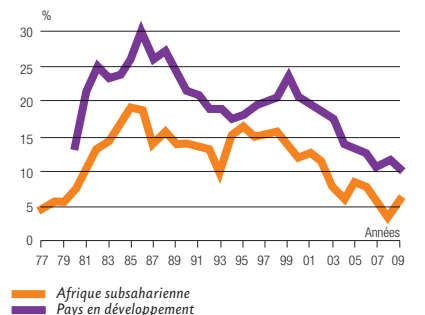
Dans la pratique, une fois qu'un pays éligible atteint le "point de décision", c'est-à-dire la première étape du processus, il entre formellement dans une période intérimaire, qui lui permet de bénéficier d'un traitement sur les intérêts de sa dette. Il s'engage alors à entreprendre un certain nombre de réformes et à respecter les critères fixés pour atteindre le "point d'achèvement", qui lui permettra de bénéficier de la réduction de son stock de dette.

L'initiative PPTE a été complétée en 2005 par l'Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale (IADM) qui prévoit l'annulation de la totalité du stock de la dette de la Banque mondiale, du FMI et de la Banque Africaine de Développement. Enfin, des initiatives bilatérales additionnelles sont venues compléter les processus PPTE et IADM, comme le Contrat de Développement et de Désendettement (C2D) pour la France¹.

ÉVOLUTION DE LA DETTE PUBLIQUE EXTERNE



SERVICE DE LA DETTE (EN % DES EXPORTATIONS DE BIENS ET SERVICES)



¹ Le C2D est un mécanisme de conversion de dette bilatérale post PPTE. Il consiste à reverser à l'Etat bénéficiaire une subvention d'un montant équivalent aux échéances payées, pour financer des programmes de développement et de lutte contre la pauvreté.

Dettes souveraines africaines, de la crise au cadre de viabilité

Seize ans après le lancement de l'initiative PPTE, trente quatre des trente neuf pays ont atteint le point d'achèvement. Deux pays sont en période intérimaire (Comores et Tchad). Trois pays n'ont pas encore atteint le point de décision (Erythrée, Somalie, Soudan). Au total, les annulations de dette se sont élevées à un peu plus de 120 Mds de dollars et ont permis de réduire de 90 % la dette extérieure publique de ces pays, qui est passée de 140 à 15 Mds de dollars. Le desserrement de la contrainte financière et les marges de manœuvre budgétaires ainsi dégagées ont permis à ces pays d'augmenter, entre autres, leurs dépenses sociales. Certains pays ont pourtant encore des ratios d'endettement relativement élevés, soit parce qu'ils étaient lourdement endettés auprès de créanciers non membres du Club de Paris (Chine, pays arabes, ex-pays soviétiques), soit parce que leur base économique et/ou d'exportations sont trop étroites.

LE CADRE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

Afin de prévenir un ré-endettement excessif des pays à faible revenu (post-PPTE ou non), la communauté des bailleurs a mis en place un cadre destiné à responsabiliser les pays emprunteurs et leurs créanciers, et à favoriser une certaine discipline dans le recours à l'endettement souverain.

Le FMI et la Banque Mondiale utilisent et mettent à disposition des autorités un outil de projection des ratios d'endettement externe des Etats sur longue période. En fonction de seuils dépendants de la qualité de gestion du pays, les Etats sont classés en trois catégories de risque de surendettement : faible (pays dits "verts"), modéré (pays "jaunes") ou élevé ("pays rouges"). Ces niveaux de risque vont contraindre et déterminer les conditions d'intervention et de prêt des bailleurs multilatéraux et bilatéraux. A minima, un élément de concessionnalité (c'est-à-dire la différence entre le taux du marché et le taux accordé) de 35 % est exigé pour tout financement souverain.

Contrairement à une idée reçue, tous les bailleurs, y compris les bailleurs émergents comme la Chine sont tenus de respecter ces exigences de concessionnalité. A défaut, le FMI peut suspendre son programme, ou la Banque mondiale durcir ses conditions de financement. Dans la pratique, l'opacité des modes de financement de ces derniers rendent difficilement lisibles les conditions réelles des prêts.

FINANÇER LE DÉVELOPPEMENT, ENTRE ÉQUILIBRES FRAGILES ET BESOINS MASSIFS

Les économies africaines ont désormais retrouvé des marges de manœuvre budgétaires substantielles, qui leur ont notamment permis de bien résister à la dégradation de l'économie mondiale depuis 2009. Les réserves accumulées sur la décennie ont même permis de mener dans certains cas des politiques économiques de relance, ce qui était alors inédit.

La plupart des pays africains utilisent aujourd'hui leurs marges budgétaires pour se réendetter et financer des besoins considérables, notamment en infrastructure dont les déficiences sont aujourd'hui un frein évident au développement et à la compétitivité des économies. La Banque mondiale estime par exemple que 93 Mds USD par an seront nécessaires dans les dix prochaines années pour combler une partie du retard en infrastructures du continent.

Mais la situation de l'endettement souverain reste fragile dans un certain nombre de pays africains. Sur les trente-neuf pays classés selon le CVD, treize ont aujourd'hui un risque de surendettement faible, quatorze ont un risque modéré et douze un risque élevé. Seuls onze pays africains ayant atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTE sont en risque faible. On constate aujourd'hui en général une certaine prudence dans le réendettement des pays post-PPTE, mais certains pays enregistrent toutefois des trajectoires de réendettement particulièrement rapides. Si le continent bénéficie d'une crois-

sance dynamique, il n'en demeure pas moins que les marges de manœuvre budgétaires n'ont pas totalement retrouvé leurs niveaux d'avant 2009, et les équilibres budgétaires risquent d'être mis sous tension forte dans le cas d'une période prolongée d'atonie de la demande mondiale.

Une attention particulière doit également être portée à l'endettement intérieur de ces pays. Longtemps, la dette publique des pays africains a été essentiellement externe. L'analyse de viabilité de la dette se base d'ailleurs uniquement sur cette variable pour définir le risque de surendettement des Etats. Or, on constate aujourd'hui une évolution de la structure de l'endettement des pays africains, avec une part croissante de l'endettement interne. Cette évolution est positive car elle permet un approfondissement des marchés financiers mais cette dette, soustraite à des conditions bien moins favorables, fait peser une charge non négligeable sur les finances publiques.

VANESSA JACQUELAIN ▶ ÉCONOMISTE AU DÉPARTEMENT AFRIQUE SUBSAHARIENNE DE L'AFD

▶ **90 %**

de la dette extérieure des pays africains PPTE annulée

▶ "seuls onze pays africains ayant atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTE sont en risque faible"

Dettes et risque souverain, perspective de long terme

- ♦ A la faveur d'importantes annulations de dettes, les taux d'endettement publics ont été fortement réduits en Afrique subsaharienne. Faut-il en conclure que le risque que plusieurs de ces Etats ne remboursent pas tout ou partie de leur dette – le risque d'un défaut souverain – a diminué d'autant ? Un niveau d'endettement faible ne présage pas a priori un risque réduit de crise à moyen terme. Dès lors, et au-delà du Cadre de Viabilité de la Dette, comment apprécier aujourd'hui le risque souverain en Afrique subsaharienne ?

Des travaux récents sur une approche historique des crises souveraines permettent de mieux saisir les processus à l'œuvre dans le déclenchement de ces crises.

OBSERVER LES CRISES SOUVERAINES DANS LE TEMPS LONG

L'intérêt d'une telle approche est lié à la nature des crises souveraines. Reinhart et Rogoff (2009) ont mis en évidence le fait que ces crises surviennent souvent au sein de cycles d'endettement qui s'étalent sur plusieurs décennies. Le dernier, qui s'étend de 1970 à 2010, en est un exemple (cf. graphique p.2) puisque à la faveur de facteurs macroéconomiques internes et externes, une période d'endettement rapide a précédé une phase de désendettement. Cette dernière s'est souvent effectuée par le biais d'annulations, notamment en Afrique subsaharienne. Le cycle qui a débuté dans les années 1970 est en effet le premier qui a concerné ce groupe de pays¹. Sturzenegger et Zettelmeyer (2006) ont par ailleurs montré que ces cycles sont fréquents à l'échelle historique. Les auteurs en identifient huit entre 1800 et aujourd'hui. L'analyse de la succession de ces cycles permet de dégager des régularités indécélables sur une échelle de temps plus courte.

Parmi les faits récurrents observés par Reinhart et Rogoff (2009), le plus frappant est qu'au cours du processus d'émergence économique des pays, les Etats sont fortement exposés au risque de subir des crises de dette souveraine (cf. graphique ci-dessous). Ces Etats tendent alors en effet à faire défaut de manière répétée sur leur dette extérieure. Les auteurs désignent ce comportement sous le terme de défaut en série. Ce phéno-

mène, qui a concerné les pays développés jusqu'en 1800, constitue la norme pour les pays en développement et émergents. L'Argentine a par exemple connu sept crises de dette souveraine depuis son accession à l'indépendance en 1816, dont la dernière est survenue en 2001. Seuls quelques pays émergents sont parvenus à échapper à cette récurrence. Cependant, la diminution significative de la probabilité de répétition des crises souveraines n'intervient généralement qu'après de très longues périodes sans défaut.

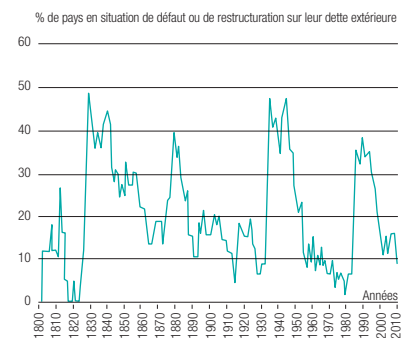
Les auteurs lient en outre le comportement des *serial defaulters*² à un phénomène dit "d'intolérance à la dette". En effet, au cours des années 1980, les Etats sujets à des défauts à répétition sur tout ou partie de leur dette extérieure ont régulièrement connu des difficultés de paiement à des taux d'endettement extérieurs considérés comme faibles selon les normes des pays développés (moins de 40 % du PIB). Ces pays semblent également s'endetter dans des proportions relativement plus importantes que d'autres pays.

La très forte persistance du comportement de "défaut en série" a guidé les auteurs dans la recherche des déterminants fondamentaux des crises souveraines. Ainsi, deux causes possibles ont été avancées pour expliquer la récurrence du défaut souverain et l'intolérance à la dette. Selon Reinhart et Rogoff (2009), ce sont les fragilités des structures institutionnelles et du système politique qui expliquent la récurrence des défauts souverains. Une approche alternative soutient que les causes de l'intolérance à la dette sont à rechercher dans la structure économique des pays et notamment dans leur vulnérabilité intrinsèque aux chocs macroéconomiques (Catão et Kapur, 2006).

QUELLES IMPLICATIONS POUR L'ÉVOLUTION DU RISQUE SOUVERAIN EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE ?

Les analyses précédentes invitent à relativiser l'idée selon laquelle le faible taux d'endettement moyen en Afrique subsaharienne implique nécessairement un niveau de risque souverain réduit. On peut tout d'abord observer que les faibles taux d'endettement observés dans les années 1970 n'ont pas empêché le déclenchement de crises souveraines au cours des années 1980. La montée des taux d'endettement et les difficultés de paiement des Etats trouvent fondamentalement leur origine dans deux types de vulnérabilités : l'exposition des économies aux chocs ainsi que certaines

DETTE PUBLIQUE EXTÉRIEURE : PART DE 66 PAYS INDÉPENDANTS DEPUIS 1800 EN SITUATION DE DÉFAUT OU DE RESTRUCTURATION



¹ La plupart des pays d'Afrique Subsaharienne n'ont accédé à l'indépendance qu'au cours des années 60, et n'étaient donc pas en capacité de s'endetter avant cette période.

² Défauts en série

Dettes et risque souverain, perspective de long terme

➤ fragilités institutionnelles et politiques (Brooks et al., 1998). Malgré les transformations importantes qu'ont connues les pays d'Afrique subsaharienne, ces vulnérabilités structurelles n'apparaissent pas pour autant avoir disparu.

L'expérience historique souligne l'importance persistante de l'enjeu associé à la question du risque souverain dans les pays de la région. Sur un échantillon de pays pour lesquels les données sont disponibles entre 1800 et 2008, Qian et al. (2010) montrent que 70 % des Etats ayant rencontré des difficultés de paiement ont connu une nouvelle crise d'endettement souverain dans les vingt années qui ont suivi. Dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, la résolution des crises d'endettement souverain est récente. Les programmes d'annulation de dette ont débuté à la fin des années 1990 et sont toujours en cours dans certains pays. Ainsi, la maîtrise des risques associés au réendettement des Etats reste un enjeu important pour les dix à vingt prochaines années.

DU CVD À L'ÉVALUATION DU RISQUE SOUVERAIN AU SUD DU SAHARA

Afin de maîtriser le risque associé au réendettement des pays à faible revenu, le FMI et la Banque mondiale ont mis en place le Cadre de Viabilité de la Dette (CVD). Les conclusions de cet outil influencent directement les modalités de financement de plusieurs bailleurs de fonds. L'évaluation d'un risque faible de non-soutenabilité de la dette (couleur verte) permet à l'Etat de s'endetter auprès des bailleurs de fonds publics ; à l'inverse, cette possibilité est restreinte lorsque ce risque est jugé plus élevé. Ce dispositif permet ainsi d'éviter que les bailleurs de fonds ne fragilisent davantage, par de nouveaux prêts, une trajectoire d'endettement d'ores et déjà dégradée.

Il faut cependant noter qu'une évaluation d'un risque faible de non-soutenabilité n'implique pas que les vulnérabilités structurelles

aient disparu. La matérialisation de ces vulnérabilités peut conduire à une augmentation rapide du risque de non-soutenabilité. En effet, les besoins de financement des Etats en Afrique subsaharienne s'avèrent souvent importants et difficilement compressibles. En outre, ces Etats restent libres de contracter de nouveaux emprunts (notamment en monnaie locale) auprès de créanciers qui ne reconnaissent pas le CVD.

Il convient donc de distinguer les conclusions du CVD d'une évaluation du risque souverain. L'analyse des facteurs de vulnérabilités structurelles tels que l'exposition d'un pays aux chocs économiques et politiques, l'historique de paiement de l'Etat ou le taux de croissance à long terme, constitue le point de départ de l'évaluation du risque souverain. Un Etat vulnérable est en effet susceptible de connaître de fortes variations du taux d'endettement, y compris sur des périodes aussi brèves que cinq années. Ces Etats tendent également à connaître des difficultés de paiement à des taux d'endettement relativement limités. Ces éléments sont déterminants pour l'analyse des taux d'endettement et de leur évolution : en dépit de taux d'endettement faibles, le risque souverain d'un Etat très vulnérable reste élevé, en particulier à moyen-long terme.

En définitive, la réduction du risque souverain passe par la résorption des vulnérabilités structurelles des pays. A cet égard, l'aide au développement, notamment dans les pays d'Afrique subsaharienne dépendants de cette source de financement, peut jouer un rôle essentiel.

◆ **BASTIEN BEDOSSA** ▶ CHEF DE PROJET
AU DÉPARTEMENT ENTREPRISES, BANQUES ET
COLLECTIVITÉS

◆ **CHRISTOPHE COTTET** ▶ ÉCONOMISTE
AU DÉPARTEMENT DE LA RECHERCHE DE L'AFD

▶ 70 %

des Etats ayant rencontré des difficultés de paiement ont connu une nouvelle crise d'endettement souverain dans les vingt années qui ont suivi

▶ BIBLIOGRAPHIE

Brooks, R., M. Cortes, F. Fornasari, B. Ketchekmen, Y. Metzgen, R. Powell, S. Rizavi, D. Ross et K. Ross (1998), "External Debt Histories of Ten Low-Income Developing Countries: Lessons From Their Experience", IMF Working Paper, WP/98/72.

Catão, L. et S. Kapur (2006), "Volatility and the Debt-Intolerance Paradox", IMF Staff Papers, Vol. 53, N°2, 195-218.

Qian, R., C.M. Reinhart et K. Rogoff (2011), "On Graduation From Default, Inflation and Banking Crises: Elusive or Illusion?", dans NBER Macroeconomics Annual 2010, Vol. 25, p. 1-36. D. Acemoglu et M. Woodford eds.

Reinhart, C.M. et K.S. Rogoff (2009), *This Time is Different: Eight Centuries of Financial Folly*, Princeton University Press, Princeton, New Jersey.

Reinhart, C. M., Rogoff K. S. et M. A. Savastano (2003), "Debt Intolerance", *Brookings Paper on Economic Activity*, Vol. 34, p.1-74.

Sturzenegger, F. et J. Zettelmeyer (2006), *Debt Defaults and Lessons from A Decade of Crises*, MIT, Cambridge, Massachusetts.

ÉVÉNEMENTS DU 15 JANVIER AU 31 MARS 2013

CONFÉRENCES ET EXPOSITIONS

- ↳ EXPOSITION
OBJECTIF DÉVELOPPEMENT
11 au 20 février,
ABIDJAN, CÔTE D'IVOIRE
- ↳ JOURNÉE MONDIALE DE L'EAU
21 mars
- ↳ FORUM SOCIAL MONDIAL 2013
26 au 30 mars, TUNIS, TUNISIE
- ↳ CLÔTURE DES ASSISES
DU DÉVELOPPEMENT ET
DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE
Mars, MAEE, PARIS, FRANCE

AGRICULTURE, SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, BIODIVERSITÉ

- ↳ SÉMINAIRE RÉGIONAL :
AMÉLIORER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
EN AFRIQUE DE L'OUEST
PAR LE DÉVELOPPEMENT
DU COMMERCE INTRA-RÉGIONAL
29 au 31 janvier, ACCRA, GHANA
- ↳ ATELIER SUR LA GESTION
DES RISQUES DANS L'AGRICULTURE
– NPCA/NEPAD POUR LES PAYS
ET LA RÉGION CEDEAO
4 au 8 février, ACCRA, GHANA
- ↳ 5^{ÈME} RÉUNION GÉNÉRALE
DE LA COALITION FOR
AFRICAN RICE DEVELOPMENT
5 au 8 février, DAKAR, SÉNÉGAL
- ↳ SALON INTERNATIONAL
DE L'AGRICULTURE
27 février 3 mars, PARIS, FRANCE
- ↳ 4^{ÈME} FORUM INTERNATIONAL TERROIRS
ET CULTURES, AGRICULTURE FAMILIALE
ET TERROIRS : UNE FORCE POUR
NOURRIR LA PLANÈTE ET MAINTENIR
LES DIVERSITÉS
5 au 7 mars, DAKAR, SÉNÉGAL
- ↳ CONFÉRENCE AFRICAÏNE
DES FORÊTS MODÈLES
12 au 15 mars, YAOUNDÉ, CAMEROUN

ÉNERGIE

- ↳ 6^{ÈME} SOMMET DES ÉNERGIES
DU FUTUR
15 au 17 janvier,
ABOU DABI, EMIRATS ARABES UNIS
- ↳ SALON INTERNATIONAL
DES ÉNERGIES RENOUVELABLES
12 au 16 février,
OUAGADOUGOU, BURKINA FASO
- ↳ OIL AND GAS CONFERENCE
AND EXHIBITION
23 au 26 avril, ACCRA, GHANA

SANTÉ

- ↳ HEALTHCARE IN AFRICA 2013
19 février,
CAPE TOWN, AFRIQUE DU SUD

TRANSPORTS

- ↳ 4TH AFRICA PORTS, LOGISTICS
AND SUPPLY CHAIN CONFERENCE
4 mars, ACCRA, GHANA

SECTEUR PRIVÉ

- ↳ PRIVATE EQUITY WORLD AFRICA
20 mars, LONDRES, ANGLETERRE
- ↳ ENJEUX ET PERSPECTIVES
DE LA MICROFINANCE
ET DES PARTENARIATS POUR
LES TERRITOIRES DU SUD
28 au 30 mars, LIBREVILLE, GABON

EDUCATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE

- ↳ L'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE
DES JEUNES : QUELLES POLITIQUES
PUBLIQUES AU NORD ET AU SUD ?
29 janvier, AFD PARIS, FRANCE
- ↳ CONSULTATION THÉMATIQUE
MONDIALE SUR L'ÉDUCATION
(UNESCO/UNICEF)
Fin février, DAKAR, SÉNÉGAL
- ↳ SALON DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR, DE L'INSERTION
PROFESSIONNELLE
ET DE L'ENTREPRENEURIAT
9 février, DAKAR, SÉNÉGAL
- ↳ CONFÉRENCE EUROPÉENNE
SUR L'ÉDUCATION
DANS LES ETATS FRAGILES
13 février, BRUXELLES, BELGIQUE

PROCHAIN NUMÉRO

**ENERGIE DURABLE ET DÉVELOPPEMENT
AU SUD DU SAHARA**
à paraître en mars 2013

**au sud
DU SAHARA**
LA LETTRE DU DÉPARTEMENT AFRIQUE SUBSAHARIENNE DE L'AFD

Publié par l'Agence Française de Développement,
et édité par le département Afrique subsaharienne
5, rue Roland Barthes, 75012 Paris. Téléphone : 01 53 44 37 50.
www.afd.fr

Directeur de la publication : Dov Zerah
Directeur adjoint de la publication : Yves Boudot
Rédacteur en chef : Benoît Verdeaux
Comité éditorial : Philippe Chedanne, Jean-François Almanza,
Vanessa Jacquelin, Estelle Mercier, Benoît Verdeaux.
Ont participé à ce numéro : Yves Boudot, Vanessa Jacquelin,
Jean-François Almanza, Bastien Bedossa, Christophe Cottet
Création graphique : noise 15, rue Ambroise Thomas
75009 Paris / Téléphone : 01 40 34 67 09, www.noise.fr /
Édition et coordination : Lionel Bluteau et Marion Pierrelée.

*Les analyses, interprétations et conclusions des articles de
cette lettre sont formulées sous la responsabilité de leurs
auteurs. Elles ne reflètent pas nécessairement le point de
vue des administrateurs de l'AFD*